

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3156

20 novembre 2015

SOMMAIRE

Acta Priv II S.A.	151462	GLC Wine Selection S.à r.l.	151467
Active Allocation Fund	151460	Hokipoki & Cie S.à r.l.	151465
Advantics S.A.	151463	LFH Luxembourg S.à r.l.	151461
AG Invest Europe S.A.	151463	Luxmob S.à r.l.	151462
Allseas Finance S.A.	151480	Med View Holding	151462
Alscot Sàrl	151475	Meif 3 Luxembourg A Holdings, S.à r.l.	151462
Alter & Ego	151478	MPT RHM Holdeo S.à r.l.	151474
Amenagement Commercial Grand-Rue	151475	MPT RHM Hoppegarten S.à r.l.	151476
ANDRisk S.à r.l.	151463	MPT RHM Ilmtal S.à r.l.	151487
Antheo	151475	MPT RHM Vesalius S.à r.l.	151476
Associés du Progrès IV S. à r.l.	151475	Nagoya Capital S.A. - SICAV-SIF	151474
Bainbridge Poland SCSp	151463	Nemera Capital	151456
Bemar Luxembourg S.à r.l.	151460	Ostholt Tankschiff S.à r.l.	151462
bofrost* Vertriebs II GmbH	151476	Polenergia Holding S.à r.l.	151442
Commerzbank Leasing 5 S.à r.l.	151481	Scherkamp & Partner S.à r.l.	151476
Commerzbank Leasing 5 S.e.n.c.	151481	VR Sources S.A.	151474
Degroof Holding Luxembourg S.A.	151487	Weiland-Bau Sàrl	151474
Facility Partners S.A. - SPF	151462	White Rose s.à r.l.	151474

Polenergia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 100.856.

—
TERMS OF CROSS-BORDER MERGER (MERGER PLAN)

Containing the terms and conditions for a cross-border merger between

Polenergia Holding S.à r.l.

(as the Acquiring Company)

And ENS Investment B.V.

(as Disappearing Company)

THE UNDERSIGNED:

1. The managers, acting in that capacity and as such constituting the entire board of managers of Polenergia Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg, with an issued share capital of PLN 8,776,785.00 (eight million seven hundred seventy six thousand seven hundred and eighty five Polish Zlotys) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100856, hereinafter referred to as the "Acquiring Company";

AND

2. The managing directors, acting in that capacity and as such constituting the entire board of managing directors of ENS Investment B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized under the laws of Netherlands, having its corporate seat (statutaire zetel) in Rotterdam, with office address at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Netherlands, with an issued capital of EUR 18,000.00 (eighteen thousand euros) and registered with the Trade Register of the Dutch Chamber of Commerce under number 24259226,

hereinafter referred to as the "Disappearing Company" and jointly with the Acquiring Company as the "Companies".

WHEREAS:

1. The Acquiring Company is the sole shareholder of the Disappearing Company;

2. The boards of managing directors of each of the Companies wish to propose a merger pursuant to which the Acquiring Company will acquire by operation of law under universal transfer of title all assets and liabilities of the Disappearing Company, by substitution of the Disappearing Company and the Disappearing Company will be dissolved without going into liquidation and will cease to exist (the "Merger").

3. Since 100% of the shares in the capital of the Disappearing Company, is held by the Acquiring Company, the Merger shall result in the cancellation of the shares in the capital of the Disappearing Company, whereas no shares in the capital of the Acquiring Company will be assigned to the shareholders of the Disappearing Company. Therefore, there is no need to determine an exchange ratio.

The Merger will be conducted in accordance with the provisions of Dutch law and the law of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to cross-border mergers, based on Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of 26 October 2005 on cross-border mergers of limited liability companies, more particularly:

- the provisions of article 278 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (loi concernant les sociétés commerciales) applicable to mergers by absorption of companies which shares are all owned by the absorbing company (the "Luxembourg Law"); and

- the provisions of Title 7 of Book 2 of the Dutch Civil Code (Burgerlijk Wetboek) ("DCC") dealing with mergers in general (Sections 1, 2 and 3), and with cross-border mergers in particular (Section 3A) (the "Dutch Law").

4. None of the Companies have gone in liquidation, have been declared bankrupt or have been granted a suspension of payments.

5. The financial year of each of the Companies coincides with the calendar year.

6. The approved annual accounts for the financial years ended on 31 December 2014, 31 December 2013 and 31 December 2012 are available for each of the Companies.

7. Interim accounts of the Acquiring Company for the period from 1 January 2015 until and including 31 August 2015 are available.

8. Interim accounts of the Disappearing Company for the period from 1 January 2015 until and including 31 August 2015 are available.

9. All shares in the capital of the Companies have been fully paid up. Attached to each share is a voting right, a right to participate to general meetings of shareholders, and a right to share in the respective Companies profits and reserves. None of the Companies has issued depositary receipts or other instruments which confer the right to participate to general meetings of shareholders of either of the Companies, and approve the Merger, and none of the shares issued by the Companies is encumbered with any usufruct or pledge.

10. The articles of association of the Companies do not report a requirement for an approval of the resolution of the board of managing directors to propose for a merger.

11. The board of managers of the Acquiring Company has prepared a report presenting the legal, economic and social aspects of the Merger, for the benefit of the shareholders of each of the Companies. The merger report is made available for inspection by the shareholders of the Companies until the date of the general meeting of shareholders of the Acquiring Company approving the Merger.

12. The Disappearing Company has not installed a supervisory board.

The Acquiring Company has installed a supervisory board. Each member of the supervisory board shall co-sign this merger plan.

13. None of the Companies has employees.

HEREBY MAKE THE FOLLOWING MERGER PROPOSAL:

A. Name. Legal form. Registered office.

The Acquiring Company is:

- Polenergia Holding S.à.r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The Disappearing Company is:

- ENS Investment B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized under the laws of The Netherlands, having its corporate seat in Rotterdam (statutaire zetel), with office address at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands

B. Articles of Association of the Acquiring Company. The articles of association of the Acquiring Company will not be changed pursuant to the Merger. The articles of association in force at the date of signing of this merger proposal will be attached to this merger proposal as Annex A and constitute an integral and essential part thereof.

C. Allocation of rights and payments owing by the Acquiring Company. There are no persons or entities with special rights vis-à-vis the Disappearing Company in any way other than as shareholders, such as rights to profit distributions or rights to acquire shares, so that no rights as referred to in Section 2:312(2)(c) of the DCC or Article 270 of the Luxembourg Law will be allocated.

D. Allocation of benefits to managing directors and others. In relation to the Merger, no benefits or special advantages will be allocated to any of the managing directors / managers of the Disappearing Company or of the Acquiring Company, nor to any other parties involved in the Merger.

E. Composition of the board of managing directors of the Acquiring Company. There will be no change in the composition of the board of directors of the Acquiring Company pursuant to the Merger.

F. Accounting for the financial data of the Disappearing Company. The financial data of the Disappearing Company shall be accounted for in the annual accounts of the Acquiring Company as of the day the merger becomes effective.

G. Continuation of the Companies' Activities. The activities of the Disappearing Company will be continued by the Acquiring Company.

H. Measures relating to the passage of the shareholding of the Disappearing Company. As a result of the Merger, the shares in the capital of the Disappearing Company will be cancelled.

As the Disappearing Company is a wholly owned subsidiary of the Acquiring Company, the Merger shall operate without issuance of any new shares by the Acquiring Company. The share capital of the Acquiring Company will therefore not be affected by the Merger.

I. Likely repercussions of the Merger on employment. The Merger shall have no repercussions on employment given that none of the Companies has employees.

J. Effective date of the Merger. For legal purposes, the Merger will become effective as of the day of the publication of the resolutions of the shareholders of the Acquiring Company approving the Merger (the "Effective Date").

For accounting purposes, the Merger shall be effective as at the Effective Date. The transactions and financial data of the Disappearing Company shall be accounted for in the annual accounts of the Acquiring Company as of the Effective Date.

K. Valuation of the assets and liabilities which are transferred to the Acquiring Company. As of the Effective Date, the entirety of assets and liabilities of the Disappearing Company shall pass by operation of law to the Acquiring Company at their book value for both legal and accounting purposes.

L. Date of the last available annual accounts or interim statement of assets and liabilities. The Merger will be performed on the basis of the interim balance sheet as per 31 August 2015 of the Acquiring Company and an interim balance sheet as per 31 August 2015 of the Disappearing Company.

M. Approval of the Merger.

Acquiring Company:

The resolution to merge of the Acquiring Company will be passed by the shareholders' meeting of the Acquiring Company.

In accordance with article 278 of the Luxembourg Law the Merger does not require the consent of the general meeting of shareholders of the Disappearing Company.

Disappearing Company:

In accordance with article 2:330 of the DCC, the resolution to merge of the Disappearing Company will be passed by the shareholder's meeting of the Disappearing Company.

In the articles of association of the Companies no provisions for approval of the resolution to merge, as meant in article 2:312 paragraph 2 under i. DCC are included.

N. Effect of the merger on the size of goodwill and the distributable reserves. The Merger will not affect the goodwill of the Acquiring Company. The Merger will have a positive effect on the distributable reserves of the Acquiring Company.

O. Notary Certificate. Upon expiry of the one-month creditor opposition period in the Netherlands, the issuance of a statement of non-opposition from the District Court of Rotterdam and the shareholders resolution as referred to in section L of this Merger Proposal, a Dutch civil-law notary will issue an official report of procedural requirements, certifying that the procedural provisions were observed in respect of all resolutions as required by Title 7, Sections 2, 3 and 3A of the DCC and the articles of association of the Disappearing Company and that, moreover, the provisions of these sections of the DCC were complied with.

P. Creditors' rights. Upon the completion of the Merger, the creditors of Disappearing Company shall become the creditors of the Acquiring Company. The creditors of the Companies will benefit from all the protections and recourses as provided for by Dutch Law and by the Luxembourg Law, as follows:

a) According to the Luxembourg Law, the creditors of the Companies, whose claims predate the date of publication of the extraordinary general meeting of the Acquiring Company to be held before a Luxembourg notary approving the Merger may, notwithstanding any agreement to the contrary, within 2 (two) months after publication apply to the competent court to obtain adequate safeguard of collateral for any matured and unmatured debts, where the Merger would make such protection necessary;

b) According to the 2:316 DCC, the creditors of the Disappearing Company have the right to file a petition against the Merger with the competent court, specifying the requested safeguards. Such petitions can be filed up to one (1) month after the date of the announcement in the national newspaper of the filing of the Merger Plan; and

In that context, the creditors of the Companies may obtain additional information (free of costs) at the registered offices of the Acquiring Company, at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and of the Disappearing Company at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, the Netherlands.

Q. Power of attorney. To the extent such is permitted by applicable law, the Disappearing Company grants irrevocable power of attorney to the Acquiring Company, to perform any act after completion of the Merger if, and to the extent, necessary for the implementation and completion of the Merger.

R. Publication. This Merger proposal will be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and published in Luxembourg in the Official Gazette (Mémorial C, recueil des sociétés et association).

This merger proposal will be filed with the Trade Register of the Dutch Chamber of Commerce (office: Amsterdam), which filing will be announced in a Dutch daily nationally distributed newspaper. The envisaged Merger will also be announced in the Dutch State Gazette (Staatscourant).

S. Applicable Law. This merger proposal has been drafted with a view to compliance with the requirements of Luxembourg law and Dutch law.

Traduction française du texte qui précède

PROJET COMMUN DE FUSION

Contenant les conditions pour une fusion transfrontalière entre
POLENERGIA HOLDING S.À.R.L.

(en tant que Société Absorbante)

Et

ENS INVESTMENT B.V.

(en tant que Société Absorbée)

LES SOUSSIGNES:

3. Les gérants, agissant dans cette qualité et en tant que tel constituant le conseil de gérance de Polenergia Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au

15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, disposant d'un capital social de 8.776.785,00 PLN (huit millions sept cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-cinq Zlotys polonais) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100856, ci-après dénommée comme la "Société Absorbante";

ET

4. Les administrateurs, agissant dans cette qualité et en tant que tel constituant le conseil d'administration de ENS Investment B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire (statutaire zetel) à Rotterdam, avec son adresse à Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas, disposant d'un capital social de 18.000,00 EUR (dix-huit mille Euros) et immatriculée avec le Registre de Commerce la Chambre Néerlandaise de Commerce sous le numéro 24259226, ci-après dénommée comme la "Société Absorbée" et ensemble avec la Société Absorbante dénommée comme les "Sociétés".

CONSIDERANT QUE:

14. La Société Absorbante est l'associé unique de la Société Absorbée;

15. Les conseils d'administration et de gérance de chacune des Sociétés souhaitent proposer une fusion, selon laquelle la Société Absorbante acquerra par voie de transmission universelle de patrimoine l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée, et la Société Absorbée étant dissoute sans procédure de liquidation et cessera d'exister (la "Fusion").

16. Puisque 100% des parts sociales dans le capital de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante, la Fusion résultera en l'annulation des parts sociales dans le capital de la Société Absorbée, alors qu'aucune part sociale dans le capital de la Société Absorbante ne sera attribuée aux associés de la Société Absorbée. En conséquence, il n'y a pas besoin de déterminer un ratio d'échange.

La Fusion sera conduite conformément aux dispositions du droit luxembourgeois et du droit néerlandais relatives aux fusions transfrontalières, basés sur la directive 2005/56/CE du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés à responsabilité limitées, et plus particulièrement:

- les dispositions de l'article 278 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi Luxembourgeoise") applicables aux fusions par absorptions des sociétés dont la Société Absorbante est titulaire de la totalité des parts sociales; et

- les dispositions du Titre 7 du Livre 2 du code civil néerlandais (Burgerlijk Wetboek) ("CCN") relatives aux fusions en général (Sections 1, 2 et 3), et aux fusions transfrontalières en particulier (Section 3A) (la "Loi Néerlandaise").

17. Aucune des Sociétés ne fait l'objet d'une liquidation, n'a été déclarée en faillite ou ne s'est vue octroyer un sursis de paiement.

18. L'exercice social de la Société Absorbante coïncide avec l'année calendaire.

19. Les comptes annuels des exercices sociaux terminés le 31 décembre 2014, 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 sont disponibles pour chacune des Sociétés.

20. Des comptes intermédiaires de la Société Absorbante pour la période du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à 31 août 2015 sont disponibles.

21. Des comptes intermédiaires de la Société Absorbée pour la période du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à 31 août 2015 sont disponibles.

22. Toutes les parts sociales dans le capital des Sociétés ont été entièrement libérées. Un droit de vote est attaché à chaque part sociale, tout comme un droit de participer aux assemblées et un droit de participer aux pertes et bénéfices. Aucune des Sociétés n'a émis des certificats de dépôt ou des autres instruments auxquels sont attachés le droit de participer aux assemblées et d'approuver la Fusion, et les parts sociales ne font l'objet d'un usufruit ou d'un gage.

23. Les statuts des Sociétés n'imposent pas une approbation par une résolution du conseil d'administration pour proposer une fusion.

24. Les conseils d'administration des Sociétés ont préparé un rapport représentant les aspects légaux, économiques et sociaux de la Fusion, à l'attention des associés de chacune des Sociétés. Le rapport de fusion est mis à disposition pour consultation par les associés des Sociétés.

25. La Société Absorbée n'a pas de conseil de surveillance.

La Société Absorbante dispose d'un conseil de surveillance. Chaque membre du conseil de surveillance contresignera le présent projet commun de fusion.

26. Aucune des Sociétés n'a d'employé.

FONT PAR LA PRESENTE LE PROJET COMMUN DE FUSION SUIVANT:

T. Dénomination. Forme légale. Siège social.

La Société Absorbante est:

- Polenergia Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg disposant d'un capital social de 8.776.785,00 PLN (huit millions sept cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-cinq Zlotys polonais).

La Société Absorbée est:

- ENS Investment B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social (statutaire zetel) à Rotterdam, avec adresse à Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas, disposant d'un capital social de 18.000,00 EUR (dix-huit mille Euros).

U. Statuts de la Société Absorbante. Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés du fait de la Fusion. Les statuts en vigueur à la date de la signature de ce projet commun de fusion seront annexés à ce dernier en Annexe A, et formeront un tout indivisible et essentielle avec celui-ci.

V. Attribution de droits et paiements dus par la Société Absorbante. Aucune personne ou entité ne bénéficie de droits spéciaux vis-à-vis de la Société Absorbée, excepté les associés, tel que des droits de distribution de dividendes ou des droits d'acquisition de parts sociales, de telle sorte qu'aucun droit tels que mentionnés à la Section 2:312(2)(c) du CCN ou de l'article 270 de la Loi Luxembourgeoise ne seront attribués.

W. Attribution des profits / avantages spéciaux aux administrateurs, experts ou autres ayant examinés ce projet de fusion. Dans le cadre de la Fusion, aucuns bénéfices ni avantages spéciaux ne seront attribués à un organe de direction de la Société Absorbée ou de la Société Absorbante, ni à aucune autre partie impliquée dans la Fusion.

X. Composition du conseil d'administration de la Société Absorbante. La Fusion n'entraînera aucune modification dans la composition du conseil d'administration de la Société Absorbante.

Y. Date comptable des données financières de Société Absorbée. Les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante à compter de la date d'effet de la Fusion.

Z. Poursuite des activités des Sociétés. Les activités de la Société Absorbée seront reprises par la Société Absorbante.

AA. Mesures relatives au changement d'actionariat de la Société Absorbée. Par l'effet de la Fusion, les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées.

Comme la Société Absorbée est une filiale détenue entièrement par la Société Absorbante, la Fusion aura lieu sans émission de nouvelles parts sociales par la Société Absorbante. Le capital social de la Société Absorbante ne sera donc pas affecté par la Fusion.

BB. Répercussions de la Fusion sur l'emploi. Dans la mesure où les Sociétés n'ont pas d'employés, la Fusion n'aura aucune répercussion sur l'emploi.

CC. Date d'effet de la Fusion. Sur le plan juridique, la Fusion prendra effet à compter du jour de la publication des résolutions des associés de la Société Absorbante approuvant la Fusion (la "Date d'Effet").

Sur le plan comptable, la Fusion prendra effet à compter de la Date d'Effet. Les transactions et données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante à compter de la Date d'Effet.

DD. Évaluation des actifs et passifs transmis à la Société Absorbante. A compter de la Date d'Effet, l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante, par l'effet de la loi, à la valeur comptable, tant pour des effets juridiques que comptables.

EE. Informations concernant l'évaluation des actifs et passifs transmis à la société suite à la fusion transfrontalière. La Fusion sera réalisée sur la base d'un bilan intermédiaire du 31 août 2015 de la Société Absorbante et un bilan intermédiaire du 31 août 2015 de la Société Absorbée.

FF. Approbation de la Fusion.

Société Absorbante:

La décision de fusionner de la Société Absorbante sera adoptée par l'assemblée des associés de la Société Absorbante.

Conformément à l'article 278 de la Loi Luxembourgeoise, la Fusion n'est pas sujette à l'approbation de l'assemblée générale des associés de la Société Absorbée.

Société Absorbée:

Conformément à l'article 2:330 du CCN, la décision de fusionner de la Société Absorbée sera adoptée par l'assemblée des associés de la Société Absorbée.

Les statuts des Sociétés ne contiennent aucune stipulation qui requiert l'approbation de la décision de fusionner, au sens de l'article 2:312 paragraphe 2 sous i. CCN

GG. Effet de la Fusion sur la valeur du goodwill et le montant des réserves distribuables. La Fusion n'aura aucun effet sur l'importance du goodwill de la Société Absorbante. La Fusion aura un effet positif sur le montant des réserves distribuables de la Société Absorbante.

HH. Certificat du notaire. A l'expiration de la période d'opposition des créanciers d'un mois aux Pays-Bas, et l'émission d'un certificat de non-opposition par le tribunal d'arrondissement de Rotterdam et la résolution d'associé mentionnée au paragraphe M. du présent projet commun de fusion, un notaire néerlandais émettra un certificat de conformité, attestant qu'il lui est apparu que les dispositions procédurales ont été observées conformément aux résolutions tel que requis par le Titre 7, Sections 2, 3 et 3A de la CCN et les statuts de la Société Absorbée et que, par ailleurs, les dispositions de ces sections de la CCN ont été respectées.

II. Droits des créanciers. Suite à la réalisation de la Fusion, les créanciers de la Société Absorbée deviendront créanciers de la Société Absorbante. Les créanciers des Sociétés bénéficieront de toutes les protections et recours prévus par la Loi Néerlandaise et la Loi Luxembourgeoise, tel que décrit ci-après:

c) Conformément à la Loi Luxembourgeoise, les créanciers des Sociétés dont les créances sont antérieures à la publication de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante qui sera tenue devant un notaire Luxembourgeois approuvant la Fusion peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux (2) mois de cette publication, demander au tribunal compétent la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où la Fusion rendrait ces mesures nécessaires.

d) Conformément au CCN, les créanciers de la Société Absorbée ont le droit de déposer une requête contre la fusion durant la période de (1) mois d'opposition des créanciers à partir de la date de la publication dans un quotidien national du dépôt du projet commun de Fusion.

A cet égard, les créanciers des Sociétés peuvent obtenir des informations supplémentaires (gratuitement) au siège social de la Société Absorbante, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et ceux de la Société Absorbée, Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas.

JJ. Pouvoir. Dans la limite de ce qui est rendu possible par la loi, la Société Absorbée accorde, de manière irrévocable, un pouvoir à la Société Absorbante pour accomplir, après la prise d'effet de la Fusion, tous les actes rendus nécessaires par la mise en œuvre de la Fusion.

KK. Formalités de Publications. Le présent projet commun de fusion fera l'objet d'un dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et fera l'objet d'une publication au Mémorial C, recueil des sociétés et associations.

Le présent projet commun de fusion fera l'objet d'un dépôt auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce néerlandaise (bureau: Amsterdam), dont l'enregistrement sera publié au journal néerlandais. La Fusion envisagée sera également publiée dans le journal officiel néerlandais (Staatscourant).

LL. Droit applicable. Ce projet commun de fusion a été rédigé de telle manière à respecter les dispositions de la loi luxembourgeoise et celles de la loi néerlandaise.

Annex A / Annexe A

Articles of Association of the Acquiring Company / Statuts de la Société Absorbante

Die koordinierte Satzung vom 24/02/2014 wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 26/02/2014.

Me Cosita Delvaux

Notar

- Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Maître Gérard Lecuit Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 07. Mai 2004,

- Die Satzung wurde zuletzt abgeändert durch Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Amtssitz in Redange-sur-Attert, am 24. Februar 2014.

- incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary with residence in Luxembourg on May 07. 2004,

- amended for the last time pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary with residence in Redange-sur-Attert on February 24, 2014.

Koordinierte Satzung vom 24. Februar 2014

- Im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

- In case of divergences between the German and the English text, the German version will prevail.

Art. 1. Zwischen den Besitzern der hiermit geschaffenen Gesellschaftsanteile und derjenigen Anteile die späterhin noch ausgegeben werden konnten, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonst wie und die Veräußerung mittels Verkauf, Tausch oder sonstigen Rechtsgeschäften, von jeglichen Wertpapieren, sowie die Verwaltung und Auswertung des Wertpapiervermögens, welches sie besitzen wird, den Kauf, die Abtretung und die Verwertung von Patenten und patentierbarem Verfahren, welche mit jenen zusammenhängen

Die Gesellschaft kann die Aufnahme und die Gewährung von Anleihen und Darlehen, mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten vornehmen; sie kann an der Gründung und Entwicklung jeglicher Unternehmen teilnehmen und ihnen jegliche Unterstützung bewilligen. Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll-, Überwachungs- und Dokumentierungsmaßnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes

vornehmen, alles im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Aenderungsgesetze.

Die Gesellschaft kann desweiteren insbesondere folgende Tätigkeiten ausüben:

- a) Handel, mit, Leitung und Durchführung von Finanzierungen, Investitionen und Maklergeschäften aller Art; Organisation und Vornahme von Handelsgeschäften und Operationen aller Art durch Financiers, Makler, Aktionäre, Gesellschaften, Körperschaften, Vereine, Immobilienmakler, Händler, Kaufleute und Industrielle;
- b) Errichtung, Gründung, Handel mit, und Verwaltung von Agenturen und Repräsentationen aller Art; Vertrieb von Produkten und Waren, sowie Handel mit Rohmaterialien, Sachgütern, Waren, Produkten und Eigentumsrechten jeder Art und Natur für eigene oder Rechnung Dritter;
- c) Leitung und Durchführung internationaler Handelsgeschäfte;
- d) Abschluss und Durchführung von Verträgen oder Rechtsgeschäften jeder Art, welche mit obigem Gegenstand in Verbindung stehen;
- e) Das Betreiben von Immobilien, sowie Kauf Verkauf und Leasen von Grundstücken und Bauten; Verwaltung und Leitung von Hotels, sowie generelle Tätigkeiten im Bereich des Tourismus;
- f) Beratungsdienstleistungen für und Verwaltung von Gesellschaften und Firmen im weitesten Sinne;
- g) Durchführung von Handelsgeschäften, Technischen Vorgängen, Finanzierungen, Immobilien- oder Mobiliargeschäften im Rahmen der genannten Bereiche und mit dem Ziel, diese zu fördern.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung Polenergia Holding S.à r.l. an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden taut Beschluss der Gesellschafter.

Durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt acht Millionen siebenhundertsechundsiebzigttausend siebenhundertfünfundachtzig polnische Zloty (PLN 8.776.785,-), eingeteilt in acht Millionen siebenhundertsechundsiebzigttausend siebenhundertfünfundachtzig (8.776.785) Anteile zu je einem polnischen Zloty (PLN 1,-).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Die Gesellschaftsanteile können frei unter den Gesellschaften veräußert werden. Sie können nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer dreiviertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

Art. 10. Weder Gläubiger noch Erben können, aus welchem Grund auch immer, das Vermögen oder die Bücher der Gesellschaft versiegeln lassen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet. Wenn mehrere Geschäftsführer ernannt, werden, bilden sie einen Verwaltungsrat der aus einem oder mehreren Geschäftsführern der Klasse A besteht sowie aus einen oder mehreren Geschäftsführern der Klasse B. Der bzw. die Geschäftsführer müssen keine Anteilhaber der Gesellschaft sein.

Der bzw. die Geschäftsführer werden durch einen Beschluss der. Generalversammlung der Anteilhaber, der durch einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen oder (gegebenenfalls) vom einzigen Anteilhaber gefasst wurde, als Geschäftsführer der Klasse A oder Geschäftsführer der Klasse B ernannt und bestimmt. Die Vergütung des (der) Geschäftsführer(s) kann durch einen nach den gleichen Mehrheitsregeln gefassten Beschluss geändert werden.

Das Amt eines Geschäftsführers wird geräumt wenn:

- er sein Amt durch Benachrichtigungen der Gesellschaft niederlegt; oder
- er kraft einer gesetzlichen Bestimmung aufhört oder es ihm untersagt wird, Geschäftsführer zu sein, oder er von diesem Amt gesetzlich ausgeschlossen wird;
- er Konkurs anmeldet oder ganz allein mit seinen Gläubigern einen Vergleich oder eine entsprechende Abrede schließt; oder

die Generalversammlung der Anteilhaber oder (gegebenenfalls) der einzige Anteilhaber einen Geschäftsführer entlässt und ersetzt, was diese jederzeit und ad nutum tun können. Alle nicht ausdrücklich per Gesetz oder Satzung der Generalversammlung der Anteilhaber oder (gegebenenfalls) dem einzigen Anteilhaber vorbehaltenen Befugnisse fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Bei Geschäften mit Dritten verfügt der Verwaltungsrat über alle Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Tätigkeiten in einer mit dem Zweck der Gesellschaft vereinbaren Weise durchzuführen und zu genehmigen, vorausgesetzt, dass die Bestimmungen dieser Satzung eingehalten wurden.

Die Gesellschaft bindet sich unter allen Umständen durch die Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer vorhanden ist, durch die alleinige Unterschrift eines der Geschäftsführer, vorausgesetzt jedoch, dass die Gesellschaft für den Fall, dass die Generalversammlung der Anteilhaber oder (gegebenenfalls) des einzigen Anteilhabers verschiedene Klassen von Geschäftsführern (nämlich Geschäftsführer der Klasse A und Geschäftsführer der Klasse B) ernannt hat, nur durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Klasse A und eines Geschäftsführers der Klasse B rechtskräftig gebunden sein wird.

Der Verwaltungsrat kann von Zeit zu Zeit seine Befugnisse für bestimmte Aufgaben einem oder mehreren Adhoc-Bevollmächtigten im Unterauftrag übertragen, die keine Anteilhaber oder Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen.

Der Verwaltungsrat legt die Befugnisse, die Pflichten und (gegebenenfalls) die Vergütung seines (seiner) Bevollmächtigten fest sowie die Dauer des Vertretungszeitraums und alle sonstigen relevanten Bedingungen für seine (ihre) Vertretung.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von Vorsitzenden oder von zwei beliebigen Mitgliedern des Verwaltungsrats einberufen.

Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Ist der Vorsitzende an der persönlichen Teilnahme verhindert, wird sein Platz von einem der bei der Sitzung anwesenden Mitglieder des Verwaltungsrats eingenommen, dem diese Aufgabe vom Verwaltungsrat zugewiesen wurde.

Der Verwaltungsrat kann nur rechtskräftig beraten und Beschlüsse fassen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, einschließlich mindestens eines Geschäftsführers der Klasse A und eines Geschäftsführers der Klasse B, die auf einer Sitzung des Verwaltungsrats anwesend oder vertreten sind.

Vollmachten sind unter den Mitgliedern des Verwaltungsrats zulässig, ein Mitglied des Verwaltungsrats kann mehr als einen seiner Kollegen vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung des Verwaltungsrats per Telefonkonferenz oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, die es allen Sitzungsteilnehmern ermöglichen, sich untereinander akustisch zu verständigen. Die Teilnahme an einer Sitzung über diese Kommunikationsmittel ist gleichbedeutend mit einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung.

Der Verwaltungsrat kann Beschlüsse per Rundschreiben übermitteln, wenn er seine Zustimmung in Schriftform telegrafisch, per Telegramm, Telefax oder Faksimile oder anderen ähnlichen, schriftlich zu bestätigenden Kommunikationsmittels erteilt. Alle zusammengekommen bilden das Protokoll, mit dem die Beschlussfassung belegt wird.

Art. 12. Der oder die Gesellschafter sind einfache Mandatare der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihre Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihrer Mandates verantwortlich.

Art. 12bis. Die Überwachung der Gesellschaft kann einem Aufsichtsrat übertragen werden, bestehend aus drei bis sechs Kommissaren, die keine Gesellschafter zu sein brauchen („Aufsichtsrat“)

Die Mitglieder des Aufsichtsrats werden für eine Dauer von drei Jahren von der Hauptversammlung der Gesellschafter gewählt und können jederzeit durch die Hauptversammlung der Gesellschafter abberufen werden.

Die Aufsichtsratsmitglieder haben Zugang zu allen Unterlagen der Gesellschaft und sind berechtigt, vom Geschäftsführerrat der Gesellschaft jegliche Informationen und Erklärungen bezüglich ihrer Tätigkeit zu verlangen. Die Aufsichtsratsmitglieder können vom Geschäftsführerrat verlangen, ihnen Informationen jeglicher Art zur Verfügung zu stellen, welche sie benötigen, um ihre Pflichten auszuüben, und können jegliche Untersuchung durchführen oder veranlassen, die zur Ausübung ihrer Pflichten erforderlich ist.

Der Geschäftsführerrat hat mindestens alle drei Monate dem Aufsichtsrat einen schriftlichen Bericht über den Fortschritt und die voraussichtliche Entwicklung der Geschäfte der Gesellschaft vorzulegen. Der Geschäftsführerrat wird sämtliche Informationen über Ergebnisse, die voraussichtlich einen merklichen Einfluss auf die Situation der Gesellschaft haben werden, unverzüglich an den Aufsichtsrat weiterleiten.

Der Geschäftsführerrat hat den Aufsichtsrat zu konsultieren, bevor er eine der folgenden Entscheidungen trifft:

(a) Gewährung einer Bürgerschaft, Erteilung einer Garantie, eines Kreditbriefs oder eines Eigenwechsels für einen Betrag, der EUR 1.000.000 (oder den Gegenwert in anderen Währungen) übersteigt durch die Gesellschaft an eine Partei, die nicht Beteiligung oder verbundenes Unternehmen ist;

(b) Gewährung einer Sicherheit durch die Gesellschaft durch Einrichtung eines gewöhnlichen Pfandrechts, einer Sicherungsabtretung, eines Registerpfandrechts, eines Zurückbehaltungsrechts oder einer Grundschuld oder jeglicher, sonstigen Form einer Belastung oder eines Sicherungsrechts an Vermögensgegenständen der Gesellschaft zugunsten einer Partei, die nicht Beteiligung oder verbundenes Unternehmen ist;

(c) Beschluss der jährlichen oder langfristigen Finanzplanung der Gesellschaft, von Businessplänen oder Budgets;

(d) Zahlung von Zwischendividenden;

(e) Verkauf, Abtretung, Übertragung, Erwerb oder Veräußerung durch die Gesellschaft von Anteilen oder Aktien an Gesellschaften mit einem Wert von über EUR 250.000 (oder den Gegenwert in anderen Währungen), vereinbart mit einer Partei, die nicht Beteiligungen oder verbundenes Unternehmen ist;

(f) Erwerb und/oder Veräußerung durch die Gesellschaft von Immobilien, jeglichen Teilen von Immobilien, dauerhaften Nießbrauch oder Anteilen an Immobilien deren Wert EUR 1.000.000 (oder den Gegenwert in andere Währungen) übersteigt;

(g) Eröffnung und Schließung von ausländischen Zweigstellen der Gesellschaft;

(h) Eingehen eines langfristigen Dauerschuldverhältnisses (d.h. einer Vereinbarung mit einer Dauer von über 12 Monaten) mit einer Partei, die nicht Beteiligung oder verbundenes Unternehmen ist, das nicht bereits in einem zuvor genehmigten jährlichen Finanzplan, Businessplan oder Budget gemäß dem vorgenannten Punkt (c) enthalten ist;

(i) Genehmigung von Investments und/oder Projekten, mit Ausnahme von Investments, deren Wert EUR 250.000 (oder den Gegenwert in anderen Währungen) nicht überschreitet, und die nicht bereits in einem zuvor genehmigten jährlichen Finanzplan, Businessplan oder Budget gemäß dem vorgenannten Punkt (c) enthalten sind;

(j) Jegliche andere Handlung oder jegliches andere Rechtsgeschäft, das nicht in den vorstehenden Punkten (a) - (i) aufgeführt ist und das nicht bereits in einem zuvor genehmigten jährlichen Finanzplan, Businessplan oder Budget gemäß dem vorgenannten Punkt (c) enthalten ist, welche(s) in der Veräußerung gleichen welchen Rechts oder in der Eingehung gleich welcher Verpflichtung besteht, durch Ausführung einer oder mehrerer verbundener Rechtsgeschäfte innerhalb eines Geschäftsjahres mit einem Gesamtwert, der EUR 2.500.000 (oder den Gegenwert in anderen Währungen) übersteigt;

(k) Vornahme einer der in den vorstehenden Punkten (a) - (i) genannten Handlungen durch eine direkte oder indirekte Beteiligung der Gesellschaft.

Der Aufsichtsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Sitzungen des Aufsichtsrats werden durch den Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, durch irgendein Mitglied durch schriftliche Ladung durch Einschreiben, Facsimile oder E-Mail mit Empfangsbestätigung einberufen und sollen nicht auf ein Datum terminiert werden, das weniger als sieben (7) Tage nach dem Erhalt einer solchen Ladung liegt, es sei denn, alle Mitglieder des Aufsichtsrats erklären sich einverstanden, die Sitzung ohne Einhaltung dieser Sieben-Tage-Frist abzuhalten.

Sitzungen des Aufsichtsrats können per Telefon oder in sonstiger Weise abgehalten werden, welche es zulässt, dass mindestens die Hälfte der Mitglieder des Aufsichtsrats an einer solchen Sitzung teilnehmen und miteinander kommunizieren können. Die Mitglieder des Aufsichtsrats können an der Beschlussfassung durch Aufgabe eines schriftlichen Votums teilnehmen.

Beschlüsse des Aufsichtsrats werden durch zustimmendes Votum der Mehrheit der Aufsichtsratsmitglieder wirksam gefasst.

Art. 13. Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Art. 14. Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst. Beschlüsse die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet an einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Jedoch begreift das erste Geschäftsjahr die Zeitspanne zwischen dem Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2004.

Art. 16. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, am 31. Dezember, hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Vom Reingewinn sind jährlich wenigstens fünf Prozent zur Bildung eines gesetzlichen Rücklagefonds vorzunehmen. Diese Verpflichtung erlischt wenn die Rücklagen den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht haben, und ist wieder einzusetzen sobald dieses Zehntel in Anspruch genommen ist.

Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, minus die allgemeinen Kosten und Abschreibungen bilden den Reingewinn der Gesellschaft.

Der Saldo des Reingewinns steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 19. Die eventuelle Liquidierung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, welche von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Rechte und Entschädigung festlegt.

Art. 20. Die Gesellschafter berufen sich auf die gesetzlichen Bedingungen für alle nicht gesondert durch die gegenwärtige Satzung erfolgten Regelungen.

Der amtierende Notar bestätigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Folgt die Englische Übersetzung des Vorhergehenden Textes:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is to hold participations, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign company, acquire by way of investment, subscription and any other way whatever securities and patents, realize them by way of sale, exchange or otherwise, have developed these securities, patents and patentable proceedings.

The company may borrow and grant loans, with or, without guarantees, participate in the creation and development of any enterprise and grant to it any support. In general the company may take any measures regarding control, supervision and documentation and carry out any activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits of the law of 10th of August 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

The Company may also carry out the following activities:

a) Trade in, Management and Execution of Financing, Investments and Tradingbusiness of all kind; Organisation and Incorporation of Trading companies and related operations through Financing bodies. Brokers, Shareholders, Companies, Bodies, Associations, Real estate brokers, Traders, Business men and Industrialists;

b) Incorporation, Trade in or representation of Agencies or representations of other nature. Trade in Products and Goods, like trade in raw materials, real estate, other products, and products and ownership titles of any kind and nature for own account or the account of third parties;

c) Management and execution of International trading companies;

d) Constitution and execution of Contracts or Legal agreements of any kind, as long as covered by the above described activities;

e) Real estate investments, like Buying, Selling and leasing of parcels and buildings; management and direction of Hotels, as well as general Activities with regard to Tourism;

f) Advice to and management of Companies and Firms, in the widest sense;

g) Execution of Trading companies. Technical designs, financing, Real estate and estate deals within the above set boundaries and with the global to improve these.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The Company adopts the name Polenergia Holding S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in. Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by simple decision of the manager(s) of the company.

Art. 6. The corporate capital is fixed at eight million seven hundred seventy six thousand seven hundred and eighty five Polish Zlotys (PLN 8,776,785.-) represented by eight million seven hundred seventy six thousand seven hundred and eighty five (8,776,785) shares with a par value of one Polish Zloty (PLN 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 11. The Company is administered by one or several managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers composed of one or several class A manager(s) and by one or several class B manager(s) The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers) shall be appointed and designated as class A manager or class B manager, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the managers) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or

- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,

- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

At any time and add nutum, the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, remove or replace any manager.

All power not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers will have all power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of these Articles shall have been complied with

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other-relevant conditions of his/their agency.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two members of the board of managers.

The board of managers chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the members of the board of managers present at the meeting designated to that effect by the board.

The board of managers can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, including at least one class A manager and one class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

Proxies between members of the board of managers being permitted, a member of the board of managers can represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing by cable, telegram, telefax or facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12bis. The supervision of the Company may be entrusted to a supervisory board comprising three to six statutory auditors who may or may not be shareholders ("Supervisory Board").

The members of the Supervisory Board shall be appointed for a term of three years by the general meeting of shareholders and may be dismissed at any time by the general meeting of shareholders.

The Supervisory Board members shall have access to any Company's documentation, and shall be able to demand from the board of managers of the Company any information and explanations concerning their activities. The Supervisory Board members May require the board of managers to provide information of any kind which it needs to exercise its duties and may also undertake or arrange for any investigation necessary for the performance of its duties.

The board of managers shall, at least every three Months, make a written report to the Supervisory Board on the progress and foreseeable development of the Company's business. The Management Board shall promptly pass to the Supervisory Board any information on events likely to have an appreciable effect on the Company's situation.

The board of managers shall consult the Supervisory Board prior to deciding on any of the following

(a) granting of a surety, issuing of a guarantee, a letter of credit or a promissory note for the amount exceeding EUR 1.000,000 (or its equivalent in other currencies) by the Company to a party other than a subsidiary or an affiliated company;

(b) granting of a collateral security by the Company by way of establishing an ordinary pledge, financial pledge, registered pledge, lien or mortgage or any other form of encumbrance or security interest on any of the Company's asset in favour of a party other than a subsidiary or an affiliated company,

(c) adoption of the Company's annual or long term financial plans, business plans or budgets;

(d) payment of advance dividend.-

(e) sale, assignment, transfer, acquisition or disposal by the company of shares in companies, with a value of more than EUR 250,000 (or its equivalent in other currencies, entered into with a party other than a subsidiary or an affiliated company,

(f) acquisition and/or disposal by the Company of real estate, any part thereof perpetual usufruct right or share in the real estate whose value exceeds EUR 1.000,000 (or its equivalent in other currencies),

(g) establishment and liquidation of branches of the Company abroad;

(h) entering into a long term agreement (i.e. an agreement with a duration of more than 12 months) with a party other than a subsidiary or an affiliated company, that is not already included in a previously approved annual financial plan, business plan or budget referred to in point (c) above;

(i) approval of investments and/or projects other than investments of the value not exceeding EUR 250,000 (or its equivalent in other currencies) already included in a previously approved annual financial plan, business plan or budget referred to in point (c) above;

(j) any other action or legal transaction not listed in points (a) - (i) above and not included in a previously approved annual financial plan, -business plan or budget referred to in point (c) above, which consists of the disposal of any right or undertaking of any obligation by execution of one or several related transactions within one financial year with the: value, exceeding EUR 2,500,000 (or its equivalent in other currencies);

(k) performing any of the actions listed in point (a) - (h) above by any direct or indirect subsidiary of the Company.

The Supervisory Board chooses among its members a chairman. Meetings of the Supervisory Board shall be convened by a chairman or, in its absence, by any of its members by written notice sent by registered letter, facsimile or e-mail (confirmation of receipt required) and shall not be scheduled for a date prior to the, date which is seven (7) days after receipt of such written notice, unless all members of the Supervisory Board agree to hold a meeting without such a seven-days notice.

Meetings of the Supervisory Board may be held by telephone or in other manner in which at least half of the members of the Supervisory Board can participate in such a meeting and can communicate with each other. The members of the Supervisory Board shall be entitled to participate in adoption of the decisions by written vote.

Decisions of the Supervisory Board shall be validly adopted with the favorable vote of the majority of the members of the Supervisory Board.

Art. 13. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may, appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 14. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 15. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year commences this day and ends on December 31st, 2004.

Art. 16. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities

Art. 17. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 18. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital

The balance may be used freely by the partners.

Art. 19. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 20. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law are satisfied.

Fur die Gesellschaft
Me Cosita DELVAUX
Notar

Traduction française des statuts de Polenergia Holding S.à.r.l.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les parties citées ci-dessus et toutes les personnes et entités qui pourraient devenir associés dans le futur, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle société ainsi que les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie d'investissement, de souscription, et de toute autre manière tous titres, brevets, réaliser ces biens par cession, échange ou autrement, développer ces titres, brevets et brevetables durant le processus.

La société peut emprunter et accorder des prêts, avec ou sans sûretés, participer à la création et au développement de toutes entreprises et lui accorder tout support. En général, la société peut prendre toutes les mesures en rapport avec le contrôle, la supervision et la documentation et poursuivre toutes activités qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet, dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

La Société peut également poursuivre les activités suivantes:

- a) Le commerce, la gestion et l'exécution de financements, d'investissements et négoce de toutes sortes, organisation et constitution de sociétés commerciales et les opérations liées par des entreprises de financement, courtiers, actionnaire, associés, corporation, association, marchand de biens immobiliers, commerçant et activité commerciale;
- b) Constitution, création ou commerce l'administration d'opérations de tous types; la distribution de produits et biens, comme le commerce de matières premières, biens immobiliers, autres biens, et biens et titres de propriété de toute sorte et de toutes natures pour son compte propre ou celui de tiers;
- c) Direction d'opérations commerciales internationales;
- d) Conclusion et exécution de contrats et de conventions de toutes sortes, tant qu'ils sont couverts par les activités décrites ci-dessus;
- e) Investissements immobiliers, telle que l'acquisition, la cession, et la location de parcelles et d'immeubles, gestion et direction d'hôtels, ainsi que toutes activités en lien avec le tourisme;
- f) Conseil et gestion de sociétés et d'entreprises, dans le sens le plus large;
- g) Exécution de sociétés commerciales, conception technique, financement, opération sur biens immobiliers dans les limites fixées ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société adopte le nom: Polenergia Holding S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra créer des succursales, des filiales, des agences, des bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du/des gérant(s) de la société.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à huit millions sept cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-cinq Zlotys polonais (8.776.785 PLN) représenté par huit millions sept cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-cinq (8.776.785) parts sociales d'une valeur nominale de un Zloty polonais (1 PLN) chacune.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment selon les conditions prévues à l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Les parts sociales de la société sont librement transférables entre les associés. Elles peuvent uniquement être cédées à de nouveaux associés suite à l'adoption d'une résolution des associés en assemblée générale, avec une majorité des trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Ni les créanciers ni leurs successeurs ne peuvent pour toute raison créer poser une séquestre sur les actifs ou les livres de la société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de classe A et d'un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de classe A ou gérant de classe B. La rémunération de(s) gérant(s) peut être modifiée par une résolution adoptée dans les mêmes conditions.

Le mandat d'un gérant sera vacant si:

- il démissionne de son mandat par notification à la Société; ou
- il cesse en vertu d'une disposition de la loi ou il est interdit par la loi d'être gérant;
- il fait faillite ou réalise des arrangements ou des concordats amiables avec ses créanciers en générale; ou

A tout moment si «ad nutum», l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), peut révoquer ou remplacer un (des) gérant(s). Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un de ses gérants, à la condition cependant que dans le cas où l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou par deux membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les mandats entre les membres du conseil de gérance sont autorisés, et un membre du conseil de gérance peut représenter un ou plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion d'entendre les uns et les autres. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut adopter des résolutions par résolutions écrites lorsqu'il exprime son approbation par câble, télégramme, télécopie ou facsimile, ou tout autre moyen de communication similaire confirmé par écrit. Cela formera le procès verbal, preuve de l'adoption de la résolution.

Art. 12. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat

Art. 12bis. La surveillance de la Société peut être confiée à un conseil de surveillance composé d'entre trois à six commissaires aux comptes qui peuvent être ou ne pas être des associés (le "Conseil de Surveillance").

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés pour trois ans par l'assemblée générale des associés et peuvent être démis de leurs fonctions à tout moment par l'assemblée des associés.

Les membres du Conseil de Surveillance auront accès à tous les documents de la Société, et pourront exiger du conseil de gérance de la Société toutes informations ou explications concernant leurs activités. Les membres du Conseil de Surveillance pourront également exiger du conseil de gérance de leur fournir des informations de toute sorte nécessaire à l'exécution de leurs missions et pourront également entreprendre ou donner lieu à des enquêtes nécessaires à l'exécution de leurs missions.

Le conseil de gérance devra, ou moins tous les trois mois, produire un rapport écrit au Conseil de Surveillance sur l'état actuel et prévisible des affaires de la Société. Le Conseil de Gérance devra promptement communiquer au Conseil de Surveillance toutes informations ou événements pouvant impacter de façon appréciable la situation de la Société.

Le conseil de gérance devra consulter le Conseil de Surveillance avant de prendre les décisions suivantes:

- a) accorder des sûretés, des garanties, des lettres de crédits, des reconnaissances de dettes pour un montant supérieur à 1.000.000 EUR (ou son équivalent dans une autre devise) par la Société à un tiers autre qu'une société affiliée;
- b) accorder des garanties par la Société au moyen de la mise en place de gages, gages financiers, gages inscrits, nantissements, ou hypothèques ou toutes sûretés sur un bien de la Société en faveur d'un tiers autre qu'une société affiliée,
- c) adopter de plans financiers à long terme ou annuels, des business plans ou des budgets de la Société;
- d) verser des dividendes intérimaires;
- e) vendre, céder, transférer, acquérir ou aliéner par la société de parts sociales dans des sociétés autre que des sociétés affiliées, pour une valeur supérieur à 250.000 EUR (ou son équivalent dans une autre devise);
- f) acquérir et/ou aliéner par la Société de biens immobiliers dont la valeur excède 1.000.000 EUR (ou son équivalent dans une autre monnaie);
- g) ouvrir ou fermer des succursales de la Société à l'étranger;
- h) conclure des conventions à long terme (i.e. des conventions d'une durée supérieure à 12 mois) avec un tiers autre qu'une société affiliée, qui n'a pas déjà été approuvée dans les plans financiers annuel ou à long terme, les business plans ou les budgets dont on fait référence au point (c) ci-dessus;
- i) approbation d'investissements et/ou des projets autres que les investissements d'une valeur n'excédant pas 250.000 EUR (ou son équivalent dans une autre monnaie) qui ne sont pas déjà inclus dans les plans financiers annuel ou à long terme, les business plans ou les budgets dont on fait référence au point (c) ci-dessus;
- j) toutes autres actions ou actes juridiques non cités au point (a) à (i) ci-dessus et non inclus les plans financiers annuel ou à long terme, les business plans ou les budgets dont on fait référence au point (c) ci-dessus, qui consiste à la disposition

d'un droit ou s'engager légalement par l'exécution d'une ou plusieurs transactions durant un même exercice fiscal dont la valeur dépasse 2.500.000 EUR (ou son équivalent dans une autre devise);

k) réaliser une des actions lister dans les points (a) à (h) par l'intermédiaire d'une filiale directe ou indirecte de la Société.

Le Conseil de Surveillance choisit parmi ces membres un président. Les réunions du Conseil de Surveillance seront convoqués par le président ou, en son absence, par un de ses membres par convocation écrite envoyée par lettre recommandée, facsimile ou courriel (confirmation de réception obligatoire) et ne devra pas avoir lieu dans les sept (7) jours suivant la réception d'une telle convocation écrite, à moins que tous les membres du Conseil de Surveillance acceptent de ne pas respecter le délai de sept jours.

Les réunions du Conseil de Surveillance pourront avoir lieu par téléphone ou de toute autre manière grâce à laquelle au moins la moitié des membres du Conseil de Surveillance puisse participer à cette réunion et communiquer entre eux. Les membres du Conseil de Surveillance voteront par écrit.

Les décisions du Conseil de Surveillance seront réputés adoptées en cas de vote favorable de la moitié des membres du Conseil de Surveillance.

Art. 13. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indifféremment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation. Chaque associé peut nommer un mandataire pour le représenter.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que lorsqu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Cependant, les résolutions décidant la modification des statuts et en particulier la liquidation de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité des associés détenant les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année le 31 décembre, les comptes sont clôturés et les gérants préparent un inventaire indiquant la valeur de l'actif et du passif ainsi qu'un compte de résultat de la Société.

Art. 17. Chaque associé peut consulter l'inventaire et le bilan et la compte de résultat au siège social de la Société.

Art. 18. Les éléments indiqués dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux et des amortissements représente le bénéfice net.

Cinq pour cent du bénéfice net est affecté à une réserve statutaire, jusqu'à ce que cette réserve soit égale à dix pour cent du capital social.

Le bénéfice net restant peut être utilisé librement par les associés.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la société la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Les associés renvoient aux dispositions légales pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Le notaire soussigné indique que les conditions de l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales sont respectées.

Référence de publication: 2015186544/805.

(150208323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Nemera Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.301.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of September,

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, who will be depositary of the present deed,

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of Nemera Capital S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12 F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 183.301 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains on 8 January 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 18 February 2014 number 444. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains dated 7 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3664 of 2 December 2014.

The meeting was opened at 15.30 with Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains, in the chair,

who appointed as secretary, Mr Liridon Elshani, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders presents, the board of the meeting, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxies of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

II It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at the present meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III The present meeting, at which all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1 Amortization of the share capital by an amount of one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six Euro (EUR 180,766) by amortization of all the one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six (180,766) amortizable shares and conversion of the one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six (180,766) amortizable shares into one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six (180,766) bonus shares with such rights and obligations as set out in the articles of association.

2 Amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

3 Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the Company then takes the following resolutions:

First resolution

Further to the disposal of the prescription business of the Company, and in accordance with article 5.3 of the articles of association of the Company and article 69-1 of the 10 August 1915 law on commercial companies, as amended, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to amortize the share capital by an amount of one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six Euro (EUR 180,766) by amortization of all the one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six (180,766) amortizable shares and to convert the one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six (180,766) amortizable shares into one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six (180,766) bonus shares with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

As a result, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to amortize the whole amount of the subscription price of the amortizable shares in the aggregate amount of one hundred eighty-four thousand four hundred sixteen Euro and forty-nine cents (EUR 184,416.49) and which consists of one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six Euro (EUR 180,766) for the share capital and the related share premium of three thousand six hundred fifty Euro and forty-nine cents (EUR 3,650.49) to Managix S.A. as sole holder of the amortizable shares.

Further to the forgoing conversion, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company acknowledges that Managix S.C.A. now holds one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six (180,766) bonus shares with such rights and obligations as set out in the articles of association.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend article 5 which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The issued capital of the Company is set at fourteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 14,999,999) which is represented by:

(i) an amount of fourteen million eight hundred nineteen thousand two hundred thirty-three Euro (EUR 14,819,233), divided into:

- eleven million nine hundred forty-one thousand three hundred sixteen (11,941,316) ordinary shares (the “Ordinary Shares”); and

- two million eight hundred seventy-seven thousand nine hundred seventeen (2,877,917) preferred shares (the “Preferred Shares”); and

(ii) an amount of one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six Euro (EUR 180,766) of which an amount of one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six Euro (EUR 180,766) has been amortized in full, divided into one hundred

eighty thousand seven hundred sixty-six (180,766) bonus shares (the “Bonus Shares”) which result from the amortization in full of one hundred eighty thousand seven hundred sixty-six (180,766) amortizable shares.

The Ordinary Shares, the Preferred Shares and the Bonus Shares are together referred to as the “Shares” with such rights and obligations as set out in these Articles of Incorporation, and each having a nominal value of one Euro (EUR 1).

5.2 Preferred Shares

The Preferred Shares can be redeemed at any time in accordance with article 49-2 of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the “1915 Law”) (the “Redemption”).

The Company shall pay a redemption price consisting in (i) the nominal value of, (ii) the share premium paid in relation to, and (iii) the outstanding Priority Amount (as determined pursuant to article 26.6(a) of the present Articles of Incorporation) on, the Preferred Shares redeemed.

5.3 Bonus Shares

The Bonus Shares shall have the same rights and obligations as the Ordinary Shares except that their holders are not entitled to receive the reimbursement of the paid-in share capital and share premium which have already been amortized in full.

5.4. Any share premium paid in respect of any Shares; irrespective of their class or category, upon their insurance shall be allocated to a share premium account of the Company. The amount of the share premium account may be used by the Company to repurchase shares of any class or category from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve. The amount of the share premium account may also be used by the Company to make distributions in the form of a dividend to the shareholders.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at around one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, all known to the notary by name, first name and residence, such parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, qui sera le dépositaire du présent acte,

s'est déroulée

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nemera Capital S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12 F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 183.301 (la “Société”), constituée selon acte reçu le 8 janvier 2014 par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 février 2014 sous le numéro 444. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 7 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3664 du 2 décembre 2014.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Liridon Elshani, employé(e), demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale a choisi comme scrutateur Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, le bureau de l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions représentant l'entière du capital social étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Amortissement du capital social d'un montant de cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six euros (EUR 180.766) par amortissement de toutes les cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six (180.766) actions amortissables et par conversion des cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six (180.766) actions amortissables en cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six (180.766) actions de jouissance.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de l'activité de prescription (prescription business) de la Société et conformément à l'article 5.3 des statuts et de l'article 69-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide d'amortir le capital social d'un montant de cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six euros (EUR 180.766) par l'amortissement de toutes les cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six (180.766) actions amortissables et par la conversion des cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six (180.766) actions amortissables en cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six (180.766) actions de jouissance, auxquelles sont attachés les droits et obligations prévus par les statuts de la Société.

Par conséquent, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'amortir le montant total du prix de souscription des actions amortissables pour un montant total de cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent seize euros et quarante-neuf centimes d'euros (EUR 184.416,49) qui consiste en cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six euros (EUR 180.766) pour le montant du capital social et trois mille six cent cinquante euros et quarante-neuf centimes d'euros (EUR 3.650,49) pour le montant de la prime d'émission à Managix S.C.A. en tant que seul détenteur des actions amortissables.

Suite à la présente conversion, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que Managix S.C.A. détient maintenant cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six (180.766) actions de jouissance, auxquelles sont attachés les droits et obligations prévus par les Statuts de la Société.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social émis est fixé à quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 14.999.999) qui est représenté par:

(i) un montant de quatorze millions huit cent dix-neuf mille deux cent trente-trois euros (EUR 14.819.233) divisé en:
- onze millions neuf cent quarante et un mille trois cent seize (11.941.316) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»);
et

- deux millions huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent dix-sept (2.877.917) actions privilégiées (les «Actions Privilégiées»); et

(ii) un montant de cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six euros (EUR 180.766) dont un montant de cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six euros (EUR 180.766) a été entièrement amorti, divisé en cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six (180.766) actions de jouissance (les «Actions de Jouissance») qui résultent de l'amortissement dans leur entière de cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six (180.766) actions amortissables.

Les Actions Ordinaires, les Actions Privilégiées et les Actions de Jouissance sont ensemble désignées comme les «Actions» auxquelles sont attachées les droits et obligations prévus par les présents Statuts et chaque Action ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1).

5.2 Les Actions Privilégiées

Les Actions Privilégiées peuvent être remboursées, à tout moment, en accord avec l'article 49-2 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

La Société doit payer un prix de remboursement constitué de (i) la valeur nominale de, (ii) la prime d'émission payée en relation avec, et (iii) le Montant Prioritaire restant (tel que défini selon l'article 26.6 (a) des présents Statuts° sur les Actions Privilégiées remboursées.»

5.3 Les Actions de Jouissance

Les Actions de Jouissance ont les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires à l'exception que leurs détenteurs n'ont pas de droit au remboursement de l'apport en capital et en prime d'émission versés qui ont déjà été amortis dans leur intégralité.

5.4 Toute prime d'émission payée lors de l'émission d'actions, indépendamment de sa classe ou catégorie d'émission, sera effectuée sur un compte de prime d'émission de la Société. Le montant sur le compte prime d'émission pourra être utilisé par la Société pour racheter des Actions de toute classe ou de toute catégorie de ses actionnaires de compenser les pertes nettes réalisées ou à effectuer un apport au compte de réserve légal. Le montant du compte prime d'émission d'actions pourra ainsi être utilisé par la Société pour effectuer des distributions sous la forme de dividendes aux actionnaires.»

Frais et dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à environ mille six cents euros (EUR 1.600.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: K. Klingele, L. Elshani, M. Schaffer.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 septembre 2015. GAC/2015/7533. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162353/209.

(150179451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Active Allocation Fund, Fonds Commun de Placement.

The liquidation of Active Allocation Fund (the "Fund") was closed on 3 November 2015 by decision of GNB-International Management, S.A. as management company of the Fund (the "Management Company") acting as liquidator of the Fund.

The liquidation proceeds have been paid to the unitholders entitled thereto and, accordingly, no assets have been deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg.

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the offices of Kredietrust Luxembourg S.A., 11 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, for a period of five years.

On behalf of GNB-International Management, S.A.

Référence de publication: 2015187027/755/12.

Bemar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 71.567.

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Julien H. ANSPACH, ingénieur, né à Sedgley (Royaume-Uni), le 30 décembre 1943, demeurant à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg “BEMAR LUXEMBOURG S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71567, (la “Société”), a été originellement constituée sous la forme juridique d'une société anonyme dénommée “BEMAR LUXEMBOURG S.A.” suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 23 janvier 1996;

et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN:

* en date du 26 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 870 du 19 novembre 1999, contenant notamment la transformation en société à responsabilité limitée et l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle, et

* en date du 23 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 329 du 28 février 2002;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l’“Associé Unique”) de la Société et qu'il a pris, par son Mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des Statuts afin de lui donner les teneurs suivantes:

“ **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des bureaux, filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 25 septembre 2015. 2LAC/2015/21546. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015161920/54.

(150179672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

LFH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.000.000,00.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2-4, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 144.560.

Les gérants de la société ont pris note du changement de dénomination de l'associé unique (numéro d'immatriculation 34326535) LTG International Holdings Cooperatief UA en LFH International Holdings Cooperatief UA.

Le siège social de l'associé unique a été transféré du 7, Houteplein, NL-Haarlem au 12, Wilhelminastraat, NL-2011 VM Haarlem.

Georges Dassonville

Gérant de Classe B

Référence de publication: 2015161547/14.

(150178690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Facility Partners S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 180.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161400/9.

(150178454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Luxmob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 114.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161556/9.

(150178330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Med View Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161563/9.

(150178576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Meif 3 Luxembourg A Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 140.896.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 mars 2013 de sa société mère, Macquarie European Infrastructure Fund III ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Référence de publication: 2015161564/12.

(150177830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Ostholt Tankschiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6453 Echternach, 99, rue Krunn.
R.C.S. Luxembourg B 108.549.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161654/9.

(150178588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Acta Priv II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 178.157.

RECTIFICATIF

Les documents de clôture de l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ces documents de clôture de l'année 2013 remplacent les documents déposés le 23.12.2014 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° L140229624

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161859/13.

(150177947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Advantics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 70.995.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Nico Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015161862/13.

(150179087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

AG Invest Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AG INVEST EUROPE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015161865/11.

(150179729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

ANDRisk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5836 Alzingen, 1, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 187.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015161880/10.

(150178926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Bainbridge Poland SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 200.416.

Extrait du contrat social conformément de l'article 6 de la loi de 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée

Dénomination	Bainbridge Poland SCSp
Forme sociale	Société en commandite simple spéciale (SCSp)
Associé avec responsabilité solidaire	EF Trust S.A.
Objet social	L'objet de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, notamment en Pologne, dans des sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la

création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit par offre publique d'achat. Elle peut émettre au moyen d'un placement privé uniquement, des obligations et créances et tout type de dettes et/ou titres de participation, La Société peut prêter des fonds en ce compris le produit d'un quelconque emprunt et/ou de l'émission de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties et donner des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses engagements ou les engagements de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. De plus, la Société peut nantir, transférer, grever ou bien fournir des sûretés sur toute ou partie de ses actifs.

La Société peut exécuter toutes sortes de transactions commerciales ou financières par rapport à des biens mobiliers ou immobiliers directement ou indirectement liés à l'objet de la Société.

Siège social	6A, route de Trèves L-2633 Senningerberg
Associé commandité	SEPTEM HOLDING MANAGEMENT S.à r.l.
Pouvoir de gestion et représentation de l'associé commandité	La société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par un gérant ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signer au nom de la société en commandite a été valablement délégué par le(s) gérant(s) conformément au contrat social.
Date de commencement	2 octobre 2015
Date d'expiration (si la société en commandite spéciale a une durée limitée)	La société est créée pour une durée illimitée.

Pour et au nom du Bainbridge Poland SCSp

SEPTEM HOLDING MANAGEMENT S.à r.l.

General partner

Trèves Services S.à r.l. / Trèves Services S.à r.l.

Représentée par Geoffroy t'Serstevens / Représentée par Gregory Noyen

Gérant / Gérant

Extract of the partnership agreement pursuant to Article 6 of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended

Name of the Partnership	Bainbridge Poland SCSp
Form of the Partnership	Société en commandite simple spéciale (SCSp)
Names of the Shareholders with Joint and Several Liability	EF Trust S.A.
Purpose of the Partnership	<p>The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in particular but not limited to Poland, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.</p> <p>The Partnership may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.</p>

	The Partnership may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Partnership's object.
Registered Address of the Partnership	6A, route de Trèves L-2633 Senningerberg
Name of the General Partner	SEPTEM HOLDING MANAGEMENT S.à r.l.
Management Power and Representative Capacity of the General Partner	The Partnership shall be bound by the sole signature of the manager, or in case of plurality of managers, any manager or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the manager(s) in accordance with partnership agreement.
Commencement Date	October 2, 2015
Termination Date (if limited period partnership)	The partnership is created for an unlimited period of time.

For and on behalf of Bainbridge Poland SCSp

SEPTEM HOLDING MANAGEMENT S.à r.l.

General partner

Trèves Services S.à r.l. / Trèves Services S.à r.l.

Represented by Geoffroy t'Serstevens / Represented by Gregory Noyen

Manager / Manager

Référence de publication: 2015161899/97.

(150179659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Hokipoki & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4488 Belvaux, 1, rue du stade.

R.C.S. Luxembourg B 200.447.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente septembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Mademoiselle Laetitia IPSEIZ, née à Thionville (France) le 10 septembre 1973, demeurant à F-57330 Hettange Grande, 6, Rue de la Gendarmerie,

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de: «HOKIPOKI & Cie S.à r.l.».

L'associée unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Belvaux.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un magasin d'horticulture-fleuriste, la vente d'objets et de produits se rattachant aux activités de la branche et l'organisation d'ateliers créatifs,

- l'exploitation d'un salon de thé avec petite restauration, débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et organisation ponctuelle de spectacles d'artistes/musiciens.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associée n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associée unique est habilitée à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Souscription et libération

L'intégralité des parts sociales représentant le capital social ont été souscrites et libérées par:

Mademoiselle Laetitia IPSEIZ, née à Thionville (France) le 10 septembre 1973, demeurant à F-57330 Hettange Grande, 6, Rue de la Gendarmerie,

La preuve de la libération a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 12.500,-eur est à présent à la disposition de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille quinze (31.12.2015).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Laetitia IPSEIZ, née à Thionville (France) le 10 septembre 1973, demeurant à F-57330 Hettange Grande, 6, Rue de la Gendarmerie, La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-4488 Belvaux, 1 rue du stade.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Ipseiz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} octobre 2015. Relation: EAC/2015/22710. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162157/99.

(150180434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

GLC Wine Selection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 200.410.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second of September.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GLC Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and under process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, acting in its capacity as general partner of GLC Prestige Wine SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and under process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (“sole Shareholder”),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 8, 2015. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of GLC Wine Selection S.à r.l. (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to investments in fine wines, including the purchase, storage, administration, management and sale of carefully selected classified wines.

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company's registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 6. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 7. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 9. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 10. The Sole Manager or the Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to realise the Company's object, with the exception of the powers reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, either managers or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 11. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the daily management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 12. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place shall be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all the managers, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed on the agenda of the meeting. The notice may also be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), of each member of the Board of Managers. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Any manager may participate in a meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The decisions taken at such meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members having participated.

Resolutions in writing, approved and signed by all the managers, shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting which was duly convened and held. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the managers.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash by the sole shareholder.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Jocelyn Girard, born on December 5, 1977 in Nantes, France, having his professional address at 4bis, Route des Jeunes, 1227 Acacias, Geneva, Switzerland;
- Mr. Yves Sogno, born on April 2, 1972 in Siviriez, Switzerland, having his professional address at 4bis, Route des Jeunes, 1227 Acacias, Geneva, Switzerland; and
- Mr. Xavier Leron, born on August 14, 1968 in Montélimar, France, having his professional address at 8, Allée Jean-Marie Phily, 69300 Caluire et Cuire, France.

Category B Managers:

- Mr. Jean-Bernard Quillon, born on November 8, 1976 in Les Lilas, France, having his professional address at 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Christophe Gaul, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, having his professional address at 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office of the Company is fixed at 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by [her/his] full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GLC Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, agissant en sa qualité d'associé commandité de GLC Prestige Wine SCSp, une société en commandite spéciale établie et existante selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, («associé unique»)

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2015. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination GLC Wine Selection S.à r.l. (ci-après, la Société), régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'investissement dans les grands vins, notamment l'achat, le stockage, l'administration, la gestion et la vente de grand crus classés minutieusement sélectionnés.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), respectivement par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions en vigueur de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 8. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 10. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 11. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique. Une convocation spéciale n'est pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant de toute catégorie peut être représenté au Conseil de Gérance par un autre gérant de toute catégorie, et un gérant de toute catégorie peut représenter plusieurs gérants de toute catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et avec au moins la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance, y inclus le vote affirmatif d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises à une telle réunion peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produisent effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire par l'associé unique.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Jocelyn Girard, né le 5 Décembre 1977 à Nantes, France, ayant son adresse professionnelle au 4bis, Route des Jeunes, 1227 Acacias, Genève, Suisse;

- M. Yves Sogno, né le 2 avril 1972 à Siviriez, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 4bis, Route des Jeunes, 1227 Acacias, Genève, Suisse; et

- M. Xavier Leron, né le 14 août 1968 à Montélimar, France, ayant son adresse professionnelle au 8, Allée Jean-Marie Phily, 69300 Caluire et Cuire, France.

Gérants de Catégorie B:

- M. Jean-Bernard Quillon, né le 8 novembre 1976, à Les Lilas, France, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social de la Société est fixée au 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPÉDITION CONFORME

Référence de publication: 2015161434/356.

(150179604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

MPT RHM Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015161597/12.

(150178636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Nagoya Capital S.A. - SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 168.001.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161631/10.

(150178593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Weiland-Bau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 43.696.

Gemäß Anteilsübertragung unter Privatschrift vom 09. Mai 2014 hat Herr Frank-Rüdiger SCHEFFLER, Rechtsanwalt, handelnd in seiner Eigenschaft als Insolvenzverwalter über das Vermögen der Gesellschafterin Weiland-Bau GmbH, mit Sitz in D-54689 Irrhausen, 29, Hauptstraße, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 31513, fünftausendeinhundert (5.100) ihr gehörende Anteile an der Gesellschaft WEILAND-BAU S.à r.l., an die Aktiengesellschaft Mannertal Investment Group, eine Aktiengesellschaft luxemburgischem Rechts, mit Sitz in L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch, eingetragen im Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer B186.858 abgetreten.

Aufgrund dieser vorangegangene Anteilübertragung, sind die Anteile der Gesellschaft somit wie folgt aufgeteilt:

Gesellschaft Mannertal Investment Group 10.000 Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Holzthum, den 1. Oktober 2015.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015161811/18.

(150178492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

White Rose s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 142.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015161813/10.

(150177898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

VR Sources S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 149.050.

Le siège de la société VR SOURCES société anonyme de droit luxembourgeois sise au 121, avenue de la Faïencerie, L - 1511 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149050,

a été dénoncé avec effet immédiat au 14 septembre 2015 par son agent domiciliataire.

La convention de domiciliation conclue le 1^{er} avril 2014 entre Paddock Corporate Services S.A. et VR SOURCES (anciennement Taylor Maritime Investments S.A.) a été résiliée avec effet au 14 Septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paddock Corporate Services S.A.

Référence de publication: 2015161804/13.

(150177904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Amenagement Commercial Grand-Rue, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 189.779.

—
Dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt n°L150176069 du 30/09/2015 (initialement L°150132781 du 23/07/2015)

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015161878/12.

(150178413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Antheo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 6A, rue des Charbons.

R.C.S. Luxembourg B 50.249.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015161882/10.

(150178754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Associés du Progrès IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.088.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015161853/10.

(150179597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Alscot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.237.122,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.865.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015161841/12.

(150179525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

bofrost* Vertriebs II GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 40.939.

Les Comptes annuels au 28/02/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 02/10/2015.

Pour bofrost Vertriebs II G.m.b.H.*

J. REUTER

Référence de publication: 2015161826/12.

(150179682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

MPT RHM Vesalius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015161619/13.

(150178502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

MPT RHM Hoppegarten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015161598/12.

(150178545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Scherkamp & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.801.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den fünfundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Peter SCHERKAMP, Wirtschaftswissenschaftler, wohnhaft in D-81545 München, Lindenstrasse 45,

Der Erschienene hat den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „SCHERKAMP & PARTNER S.à r.l.“, mit Sitz in L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, eingetragen in Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 63801, (die „Gesellschaft“), gegründet wurde am 17. März 1998, gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul FRIEDERS, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 454 vom 22. Juni 1998, deren Satzung am 3. November 2003, gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxem-

burg (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1250 vom 26. November 2003 abgeändert wurde;

- Dass das Gesellschaftskapital auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beläuft, eingeteilt in fünfzig (50) Anteile mit einem Nominalwert von je zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-);

- Dass der Erschienene erklärt einziger und alleiniger Gesellschafter (der „Alleingesellschafter“) der Gesellschaft zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, die Zwischenbilanz der Gesellschaft datiert auf den 25. September 2015 anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Um die Gesellschaft gemäß den untenstehenden Beschlüssen mit dem Mindestkapital einer deutschen GmbH auszustatten, beschließt der Alleingesellschafter, das gezeichnete Gesellschaftskapital um zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) zu erhöhen, um es von seinen gegenwärtigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) auf fünfundzwanzigtausend Euro (25.000 EUR) zu bringen durch die Ausgabe von fünfzig (50) neuen Gesellschaftsanteilen an den Alleingesellschafter, Peter SCHERKAMP, zu je zweihundertfünfzig Euro (250 EUR), ausgestattet mit den selben Rechten und Pflichten wie die bereits ausgegebenen Gesellschaftsanteile und vollständig eingezahlt durch Bareinlagen der Gesellschafter, je nach der Anzahl der ausgegebenen neuen Gesellschaftsanteile, insgesamt zu zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR).

Zeichnung und Einzahlung der Neuen Anteile

Die fünfzig (50) neuen Gesellschaftsanteilen wurden durch den Alleingesellschafter Peter SCHERKAMP, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Gemäß die oben getroffene Änderung bezüglich der Erhöhung des Gesellschaftskapitals beschließt der Alleingesellschafter die Abänderung des ersten Absatz des Artikels 5 der Satzung wie folgt:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf fünfundzwanzigtausend Euro (25.000 EUR) eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile zu je zweihundertfünfzig Euro (250 EUR), die vollständig eingezahlt wurden."

Vierter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von L-1930 Luxemburg, 16a, avenue de la Liberté nach D-81545 München, Lindenstrasse 45, zu verlegen.

In Anbetracht dieser entschiedenen Sitzverlegung, stellt der Alleingesellschafter fest, dass die Bedingungen des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in seiner zuletzt geltenden Fassung, beachtet worden sind.

Der Alleingesellschafter stellt fest, dass gemäß den gültigen gesetzlichen Vorschriften, diese Sitzverlegung in Deutschland mit dem Erhalt der juristischen Person der Gesellschaft ausgeführt wird.

Fünfter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die Nichtweiterführung der Gesellschaft in Luxemburg und die gleichzeitige Weiterführung der Gesellschaft in Deutschland.

Deshalb das Deutsche Recht auf die Gesellschaft angewendet wird.

Sechster Beschluss

Als Resultat des Grenzüberschreitenden Faunwechsels und unter Suspensiveffekt (condition suspensive) der Registrierung der vorliegenden Urkunde beim Amtsgericht München soll die Gesellschaft unter der Firmierung "Scherkamp GmbH" operieren.

Der Alleingesellschafter beschließt den Gesellschaftsvertrag anzupassen, sodass dieser in Einklang steht mit den gesetzlichen Anforderungen in Deutschland.

Der obige Beschluss steht unter der Bedingung der Ausführung und Registrierung aller notwendigen rechtlichen Bedingungen nach deutschem Recht.

Eine Kopie des angepassten Gesellschaftsvertrages, welcher bei den zuständigen deutschen Behörden eingereicht wird, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt.

Siebter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, die Rücktritte des technischen Geschäftsführers und des administrativen Geschäftsführers anzunehmen und ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zu diesem Tag zu gewähren.

Achter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt Herrn Peter SCHERKAMP, Wirtschaftswissenschaftler, geboren am 23. Februar 1952 in Emsdetten (Deutschland), wohnhaft in D-81545 München, Lindenstrasse 45, zum einzigen neuen Geschäftsführer mit Einzelunterschrift zu ernennen.

Neunter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt Peter SCHERKAMP, vorgenannt, alle Vollmachten jeglicher Art mit Substitutionsvollmacht zu erteilen, um alle Verwaltungsformalitäten zu erfüllen, die für die Eintragung der Gesellschaft in Deutschland erforderlich sind, alle damit verbundenen Urkunden und Schriftstücke zu unterzeichnen und alle damit verbundenen Schritte, Anträge, Erklärungen und Anweisungen vorzunehmen.

Der Alleingesellschafter beschließt, jeden Angestellten, einzeln handelnd, der Gesellschaft SGF Group oder des Büro des amtierenden Notar zu bevollmächtigen, die Streichung der Gesellschaft „SCHERKAMP & PARTNER S.à r.l.“ im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg zu erwirken.

Zehnter Beschluss

Alle oben genannten Beschlüsse sind unter der aufschiebenden Bedingung der Einschreibung der Gesellschaft im Handelsregister B des Amtsgerichts München (Deutschland) beschlossen worden.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SCHERKAMP - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/21728. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt;

Luxemburg, den 2. Oktober 2015.

Référence de publication: 2015162512/96.

(150179744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Alter & Ego, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3441 Dudelange, 15, avenue GD Charlotte.

R.C.S. Luxembourg F 10.535.

—
STATUTS

Entre les soussignées:

1. Grosbusch Virginie, éducatrice spécialisée, 3b rue de la forêt L-8065 Bertrange, luxembourgeoise
2. Mazzarini Cindy, enseignante, 52 rue Anatole France L-1530 Luxembourg, luxembourgeoise
3. Porta Mylène, socio-pédagogue, 15 avenue GD Charlotte L-3441 Dudelange, franco-luxembourgeoise

et tous celles et ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. La dénomination, l'objet, le siège, la durée et l'exercice social

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination Alter & Ego.

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir la diversité sous toutes ses formes auprès des acteurs et instances du champ social. Par la création de démarches et d'outils pédagogiques adaptés, elle a pour but de former, d'accompagner, de conseiller et de sensibiliser les publics cibles autour de la gestion et du respect des différences, notamment culturelles, religieuses, ethniques, sexuelles, sociales, physiques, cognitives et de genre.

L'association peut être amenée à exercer ses actions au niveau local, national et international.

Art. 3. L'association est neutre d'un point de vue politique et religieux.

Art. 4. L'association a son siège social à Dudelange. Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile, sauf pour la 1^{ère} année où l'exercice débute avec la constitution de l'association et se termine au 31 décembre.

II. Les Membres

Art. 7. La qualité de membre est conférée par le conseil d'administration. Le nombre de membres effectifs ne peut être inférieur à 3.

Pour devenir membre, toute personne physique et/ou morale formule une demande écrite au conseil d'administration qui statue souverainement sur son adhésion lors de l'une de ses réunions.

Art. 8. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission par simple lettre au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois, à compter du jour de l'échéance des cotisations, tout membre n'ayant pas payé la cotisation lui incombant.

Art. 9. Les membres peuvent être exclus s'ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association ou agissent à l'encontre des présents statuts. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions.

Art. 10. Les membres démissionnaires ou exclus ainsi que leurs ayants droits n'ont aucun droit sur le fonds social et ils ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 11. La qualité de membres se perd par décès de la personne physique ou de la dissolution de la personne morale.

Art. 12. Les membres de l'association, sont tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 €.

III. L'assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale, se réunit au moins une fois par exercice social, et, extraordinairement si les intérêts de l'association l'exigent ou si un cinquième de ses membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 14. L'assemblée générale délibère obligatoirement sur les points suivants:

- la modification des statuts;
- le montant des cotisations;
- la nomination et révocation des administrateurs, et de 2 commissaires aux comptes;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

Art. 15. L'assemblée générale se réunit sur convocation du conseil d'administration, adressée au moins 15 jours à l'avance par courrier postal ou électronique à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour proposé.

Art. 16. Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions seront prises à majorité des voix des membres présents ou représentés sous réserve des dispositions légales en cas de modification des statuts.

Art. 17. Les membres peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un tiers moyennant une procuration écrite.

Art. 18. Des résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour si l'assemblée générale y consent séance tenante à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 19. Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres par courrier postal ou électronique. Elles sont signées par deux membres du conseil d'administration et conservées dans un registre au siège de l'association où elles peuvent être consultées par les membres, les associés et les tiers.

Art. 20. Les comptes sont vérifiés par 2 commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale pour une durée de 2 ans, qui ne peuvent être administrateurs.

IV. Le conseil d'administration

Art. 21. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 administrateurs au moins et 8 administrateurs au plus, élus par l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de 2 ans renouvelable.

Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier.

Art. 22. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi, des présents statuts et, le cas échéant, du règlement interne.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes physiques ou morales choisies en son sein ou en dehors de l'association.

Art. 23. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président, par courrier postal ou électronique ou par tout autre moyen approprié, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent, ou à la demande de la moitié de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2 administrateurs au moins sont présents ou représentés. Toute décision est prise par vote à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Art. 24. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice social écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 25. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

V. La modification des statuts, la dissolution et la liquidation

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si celles-ci sont spécialement indiquées dans la convocation, et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 27. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 28. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires désignée par l'assemblée générale.

VI. Dispositions finales

Art. 29. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, l'association déclare se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi, le cas échéant au règlement interne en vigueur.

Ainsi fait à Dudelange, le 23.09.2015.

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2015161842/115.

(150180412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Allseas Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.271.457.852,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 148.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Allseas Finance S.A.

Référence de publication: 2015161839/11.

(150179256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

**Commerzbank Leasing 5 S.e.n.c., Société en nom collectif,
(anc. Commerzbank Leasing 5 S.à.r.l.).**

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.842.

In the year two thousand and fifteen, the eighteenth day of September,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of shareholders of Commerzbank Leasing 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137.842 and having a share capital of GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred British Pounds) (the Company). The Company was incorporated on April 3, 2008 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1146 on May 9, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on October 25, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3039 on December 10, 2011.

There appeared:

1) Commerzbank Finance Limited, a company duly incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 30 Gresham Street, London EC2V 7PG, and whose registration number is 00551334 (CFL); and

2) Commerzbank Aktiengesellschaft, London Branch, a company duly incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany with a place of business at 30 Gresham Street, London EC2V 7PG and registered in England and Wales with branch registration number BR001025 (CBL, and together with CFL, the Shareholders),

all being hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg by virtue of proxies given under private seal dated September 17, 2015,

itself represented by Maître Jacques Graas, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. all of the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound) each, held by the Shareholders and representing the entire share capital of the Company, are represented at the Meeting; the Shareholders waive, to the extent necessary, the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

II. the agenda of the Meeting (the Agenda) is the following:

1. change of the corporate form of the Company from its current form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a general partnership (société en nom collectif) and subsequent change of the corporate name of the Company from "Commerzbank Leasing 5 S.à r.l." to "Commerzbank Leasing 5 S.e.n.c.";

2. amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety in order to reflect, among other things, but not limited to, the changes set out under the above agenda item;

3. acknowledgment of the resignation of Mr Richard Alastair Birch, Mr Paul Richard Burrows, Mr Michael Christopher Beebee, Mr Neil Gordon Aiken, Mr Anthony David Levy, and appointment of the Shareholders as new managers of the Company for an unlimited duration;

4. change of the financial year;

5. approval of an interim dividend distribution;

6. amendment to the Company books in order to reflect the change of the corporate form referred to under item 1. above, with grant of authority to proceed in the name and on behalf of the Company to such amendment; and

7. miscellaneous.

The Meeting is thus regularly constituted and after due and careful consideration, the Meeting takes the following resolutions unanimously:

First resolution

The Meeting resolves to change the current corporate form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a general partnership (société en nom collectif), having a partnership capital of GBP 12,500- (twelve thousand five hundred British Pounds).

The Meeting further resolves to change the name of the Company from “Commerzbank Leasing 5 S.à r.l.” into “Commerzbank Leasing 5 S.e.n.c.” and to subsequently amend the Articles to reflect such change of name which shall henceforth read as per the amended and restated articles of association of the Company adopted under the second resolution below.

The Meeting acknowledges that the capital of the Company, post-conversion, is henceforth as follows:

PARTNER	PARTNERSHIP CAPITAL ACCOUNTS (GBP)
Commerzbank Finance Limited	125
Commerzbank Aktiengesellschaft, London branch	12,375
TOTAL:	12,500

Second resolution

The Meeting resolves to amend the Articles in their entirety in order to, among other things, reflect the conversion of the Company into a general partnership (société en nom collectif).

As a consequence of such amendments, the Meeting further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety and to the extent necessary, to insert headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There is formed by those present a general partnership (the Partnership) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the Partnership is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Partnership may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Partnership may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Partnership may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Partnership may in particular carry out financial activities especially the leasing of assets of whatever nature to entities that are either branches, subsidiaries or affiliated companies or that are entities that may not be considered as retail clients as well as the leasing of such assets from other entities.

Art. 3. The Partnership has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The Partnership is formed under the name of "Commerzbank Leasing 5 S.e.n.c.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The Partnership's capital is TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED British Pounds (GBP 12,500.-) as adjusted hereafter pursuant to Article 17.

Art. 7. Each unit of the capital gives rights to a fraction of the assets and profits of the Partnership in direct proportion to its relationship with the total amount of the Partnership's capital.

Art. 8. The interests of each partner in the Partnership are freely transferable amongst partners.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the Partnership.

Art. 10. The Partnership is administered by one or several managers, appointed by the general meeting of partners to manage the partnership as agent of the partners. The partners are hereby appointed to act as managers of the Partnership (such persons being referred to below as the Parties).

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the Parties have extensive powers to act in the name of the Partnership in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Partnership's object.

The Partnership will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or more Parties (acting by an authorised representative) owning in aggregate a majority of the Partnership's capital.

Art. 11. The Parties' authorised representatives assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the Partnership. They are simple authorised representatives and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each Party may take part in collective decisions irrespective of the Partnership capital which he owns. Each Party has voting rights commensurate with the interest held by him in the Partnership. Each Party may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 13. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted (whether in writing or otherwise) by one or more Parties owning more than half the Partnership capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Partnership may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the Partnership's capital.

Art. 14. The Partnership's financial year commences on the first January and ends on the thirty-first December each year.

Art. 15. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the partners prepare an inventory including an indication of the value of the Partnership's assets and liabilities.

Art. 16. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Partnership's registered office.

Art. 17. The partners shall be entitled to the profits, and losses of the Partnership shall accrue to the partners, in each case as they arise pro rata to the value of the partners' respective capital accounts. Profits shall be debited and losses credited to the partners' capital accounts promptly following preparation of the inventory referred to in Article 15.

Art. 18. At the time of the winding up of the Partnership the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.”

Third resolution

The Meeting acknowledges the resignation of the current managers of the Company, i.e., Mr Richard Alastair Birch, Mr Paul Richard Burrows, Mr Michael Christopher Beebee, Mr Neil Gordon Aiken, and Mr Anthony David Levy with effect as of the date hereof and grants discharge to the fullest extent permitted by law to such managers.

The Meeting further appoints CFL and CBL as new managers of the Company with effect as of the date hereof for an unlimited duration.

Fourth resolution

The Meeting resolves to close the financial year that started on 1 January 2015 with effect as of the date hereof. The financial statements relating to such shortened financial year shall be approved within 6 months hereof in accordance with applicable law. A new financial year shall be opened as of 19 September 2015, which is expected to close on 31 December 2015.

Fifth resolution

The Meeting resolves to approve and ratify the payment of an interim dividend in an aggregate amount of GBP 10,268,673 (the Interim Dividend) to the Shareholders pursuant to the written resolutions of the board of managers of the Company that have become effective on 10 September 2015.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the Company books in order to reflect the change of corporate form of the Company as per the first resolution above and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each acting individually to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the Company books and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately five thousand seven hundred Euro (EUR 5,700.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Shareholders, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the proxyholder of the Shareholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de septembre,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Commerzbank Leasing 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.842 et ayant un capital social de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling) (la Société). La Société a été constituée le 3 avril 2008 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1146 en date du 9 mai 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3039 du 10 décembre 2011.

Ont comparu:

1) Commerzbank Finance Limited, une société constituée selon les lois de la Grande-Bretagne et du Pays de Galles, ayant son siège social au 30 Gresham Street, London EC2V 7PG et immatriculée sous le numéro 00551334 (CFL); et

2) Commerzbank Aktiengesellschaft, London Branch, une société constituée selon les lois de la République fédérale d'Allemagne, ayant son siège principal au 30 Gresham Street, London EC2V 7PG et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro BR001025 (CBL, et ensemble avec CFL, les Associés);

tous représentés par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg,

en vertu de procurations données sous seing-privé datées du 17 septembre 2015,

elle-même représentée par Maître Jacques Graas, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessous, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. l'ensemble des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune, détenues par les Associés et représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées à l'Assemblée; les Associés renoncent, pour autant que de besoin, à l'avis de convocation, les Associés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est libellé comme suit:

1. modification de la forme sociale de la Société de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en celle de société en nom collectif, et modification de la raison sociale de la Société de «Commerzbank Leasing 5 S.à r.l.» en «Commerzbank Leasing 5 S.e.n.c.»;

2. modification et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité afin de refléter, entre autres choses, mais sans limitation, les modifications envisagées aux points de l'ordre du jour ci-dessus;

3. constatation de la démission de Messieurs Richard Alastair Birch, Paul Richard Burrows, Michael Christopher Beebee, Neil Gordon Aiken, et de Anthony David Levy et nomination des Associés en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée;

4. modification de l'année comptable;

5. approbation de la distribution d'un dividende intérimaire;

6. modification des livres de la Société afin de refléter le changement de forme sociale susmentionnée sous le point 1., avec attribution du pouvoir de procéder au nom et pour le compte de la Société à une telle modification; et

7. divers.

L'Assemblée est par conséquent valablement constituée et après prudente considération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la forme sociale de la Société de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en celle de société en nom collectif, ayant un capital social de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts d'intérêt, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune, toutes inscrites au nominatif.

L'Assemblée décide ensuite de modifier la raison sociale de la Société de «Commerzbank Leasing 5 S.à r.l.» en «Commerzbank Leasing 5 S.e.n.c.» et de modifier consécutivement les Statuts afin de refléter le changement de raison sociale, qui auront désormais la teneur indiquée dans les statuts modifiés de la Société tels qu'adoptés à la deuxième résolution ci-dessous.

L'Assemblée reconnaît que les parts d'intérêt de la Société seront, post conversion, désormais comme suit:

ASSOCIÉ	PARTS D'INTÉRÊT DÉTENUES (GBP)
Commerzbank Finance Limited	125
Commerzbank Aktiengesellschaft, London Branch	12.375
TOTAL:	12.500

Deuxième résolution

L'Assemblée décide modifier les statuts de la Société dans leur intégralité afin de refléter, entre autres choses, la conversion de la Société en société en nom collectif.

Conséquemment à de telles modifications, l'Assemblée décide également de renuméroter et reformuler les Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure où cela est nécessaire, d'insérer des titres dans les Statuts, de sorte à ce qu'ils soient rédigés comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société en nom collectif (la Société) qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La Société peut en particulier effectuer des activités financières principalement le leasing d'actifs de toute nature à des entités qui sont ou bien des succursales, des filiales ou des sociétés affiliées ou des entités qui ne sont pas considérées comme clients privés ainsi que le leasing d'actifs d'autres entités.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société existe sous la raison sociale de "Commerzbank Leasing 5 S.e.n.c.".

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts d'intérêt d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune.

Art. 7. Chaque part d'intérêt donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts d'intérêts sont librement transférables entre associés.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés pour gérer la Société en tant qu'agent des associés. Les associés sont nommés pour agir en tant que gérants de la Société (ces personnes étant désignées ci-dessous en tant que Gérants).

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou de plusieurs Gérants (agissant par un mandataire) possédant dans l'ensemble la majorité du capital de la Société.

Art. 11. Les mandataires des Gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils ne sont que de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque Gérant peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque Gérant a un nombre de voix égal au nombre de parts d'intérêt qu'il possède. Chaque Gérant peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées (que ce soit par écrit ou autrement) par un ou plusieurs Gérants possédant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la Société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les associés dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les associés ont droit aux bénéfices, et les pertes de la Société incombent aux associés, dans chaque cas par rapport au pro rata des parts que détiennent les associés dans le capital de la Société. Les bénéfices sont débités et les dettes sont créditées des comptes de capital des associés immédiatement après la préparation de l'inventaire mentionné à l'article 15.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments».

Troisième résolution

L'Assemblée note la démission des actuels gérants de la Société, c'est-à-dire de Messieurs Richard Alastair Birch, Paul Richard Burrows, Michael Christopher Beebee, Neil Gordon Aiken, et Anthony David Levy, en date des présentes, et donne décharge à ces gérants dans la limite autorisée par la loi.

L'Assemblée décide d'élire CFL et CBL en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet en date des présentes pour une période indéterminée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de clôturer l'année comptable débutée en date du 1^{er} janvier 2015 avec effet à compter de la date des présentes. Les rapports financiers en relation avec cette année comptable raccourcie seront approuvés endéans les 6 mois à compter de la date des présentes, conformément à la loi applicable. Une nouvelle année comptable débutera le 19 septembre 2015, laquelle devrait se clôturer le 31 décembre 2015.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver et de ratifier le paiement d'un dividende intérimaire d'un montant total de GBP 10.268.673 (le Dividende Intérimaire) aux Associés, selon les résolutions écrites du conseil de gérance de la Société, qui a pris effet en date du 10 septembre 2015.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social et le changement de forme sociale de la Société envisagés aux première et deuxième résolutions ci-dessus et autorise par les présentes tout membre du conseil d'administration de la Société ainsi que tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, chacun agissant individuellement à procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus aux livres de la Société et à procéder à toute formalité y étant reliée (y compris, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication de documents auprès de l'autorité luxembourgeoise compétente).

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont à la charge de la Société consécutivement au présent acte, sont estimés approximativement à cinq mille sept cents Euros (EUR 5.700.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des Associés, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire des Associés, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

L'original du présent acte, après avoir été lu au mandataire des Associés, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, a été signé par ce dernier ainsi que par le notaire.

Signé: J. Graas, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 23 septembre 2015. GAC/2015/8111. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015161953/313.

(150179349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

MPT RHM Ilmtal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015161599/12.

(150178554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Degroof Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.259.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 28259, constituée suivant acte notarié en date du 15 juin 1988, acte publié au Mémorial C, Recueils des Sociétés et Associations, numéro 233 du 31 août 1988 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueils des Sociétés et Associations, numéro 2129 du 29 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal Hagen-De Mulder, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carole Coïts, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Frédérique Mignon, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification du premier alinéa l'article 2 des statuts.
2. Modification de l'article 18 des statuts.
3. Suppression de l'article 8 et de l'article 23 des statuts et renumérotation des articles subséquents.
4. Modification du premier alinéa de l'article 25 (anciennement 27) des statuts relatif à la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
5. Changement de l'exercice social dorénavant fixé du 1^{er} janvier au 31 décembre, clôture de l'exercice en cours le 31 décembre 2015, et modification afférente de l'article 31 (anciennement 33) des statuts et du premier alinéa de l'article 32 (anciennement 34).

6. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui sera désormais conçu comme suit:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts comme suit:

Art. 18. «Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et révoquer ces pouvoirs en tout temps. Il peut également déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de celle-ci à l'égard des tiers à un de ses membres. Il peut également confier la gestion journalière à une autre personne désignée comme préposé à la gestion journalière.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 8 et l'article 23 des statuts et de renuméroter les articles subséquents.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le deuxième mercredi du mois de mai à onze heures trente (11.30).

L'assemblée générale annuelle se tiendra à cette date pour la première fois en 2016.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 25 (anciennement 27) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 25. (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à onze heures trente (11.30).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de changer l'exercice social, actuellement allant du 1^{er} octobre au 30 septembre, pour le faire courir désormais du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

A titre exceptionnel, l'exercice en cours commencé le 1^{er} octobre 2014 se terminera donc le 31 décembre 2015, soit un exercice d'une durée totale de 15 (quinze) mois.

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société pour les conformer aux décisions prises, et de donner par conséquent la teneur suivante à l'article 31 (anciennement 33) et au premier alinéa de l'article 32 (anciennement 34):

Art. 31. «L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Art. 32. (premier alinéa). «Chaque année au 31 décembre, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits dans les formes requises par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: C. HAGEN-DE MULDER, C. COIS, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22512. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015162012/84.

(150179259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.